

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 24 mai 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 17/05/2017
Présents : 24	<i>L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 1	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Jérôme ROGER, Alain SICILIANO
Votants: 25	
Pour: 25	
Contre: 0	Représentés: Yvan CASSILI par Marie-Aline EDO
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Julie GARCIN-SAUUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Pierre POLARD, Catherine REBOUL, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents: Claudine BOUSQUET

Objet: Habitat : Avenant n° 3 au PIG 2012 - 2017

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé dans la politique de l'habitat depuis sa création. Un Programme d'Intérêt Général est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2012 et se terminera le 30 septembre 2017.

Dans le cadre de la politique départementale en faveur de l'habitat ancien, le Département en tant que délégataire propose un avenant à la convention du PIG 2012-2017.

Suite à la fusion des communautés de communes sur le territoire du Pays à compter du 1^{er} janvier 2017, le champ d'intervention géographique du Programme d'Intérêt Général porté par le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'élargit et englobe désormais les communes d'Abeilhan et Puissalicon.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'avenant n° 3 du PIG 2012 – 2017 portant sur l'élargissement du territoire du PIG englobant les communes d'Abeilhan et Puissalicon.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'avenant n° 3 du PIG 2012 – 2017 portant sur l'élargissement du territoire du PIG englobant les communes d'Abeilhan et Puissalicon.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 24 mai 2017.

Le Président,
Jean ARCAS

